



Paris, le 1^{er} mars 2013

Président(e)s / Gérant(e)s des Écoles agréées

Copie : Ligues de Parachutisme

Nos réf. MCF/SST2013.0362

Objet : Emploi d'Avenir

Mesdames Messieurs,

Vos structures ont besoin de s'étoffer en personnel, nous vous invitons à prendre connaissance des dispositions proposées par l'état concernant la création d'emploi par le biais des contrats d'avenir.

Ce nouveau dispositif :

A propos des Emplois d'Avenir

Les emplois d'avenir sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) :

- * sans diplôme ;
- * peu qualifiés et recherchant un emploi depuis plus de 6 mois au cours des 12 derniers mois ;
- * résidant prioritairement en zone urbaine sensible (ZUS) ou en outre-mer ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), à titre exceptionnel jusqu'au niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur et recherchant un emploi depuis plus de 12 mois au cours des 18 derniers mois.

Un emploi d'avenir c'est :

- Pour les jeunes :

- * un CDI ou CDD de 1 à 3 ans* à temps plein (sauf exception liée à la situation du jeune)
- * une formation pour apprendre un métier
- * la reconnaissance des compétences acquises pendant l'emploi d'avenir



- Pour les employeurs :

- * l'embauche d'un jeune motivé
- * une aide de l'Etat pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC ou 35% pour les employeurs du secteur marchand
- * un accompagnement par la mission locale pour construire le parcours du jeu

Vous trouverez ci-dessous un article et le lien, annonçant la signature de la convention - cadre signée par l'État et le CNOSF.

“ci-joint un article vous annonçant la signature entre le CNOSF et l'Etat une convention-cadre sur le dispositif des Emplois d'avenir le 15 février dernier. »

<http://franceolympique.com/art/4039-emplois-davenir-signature-des-premieres-conventions.html>”

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie-Claude FEYDEAU
Présidente

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Fax : 01 53 46 68 70
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr